

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de vous accueillir, ce jour, dans cette Maison de France, lieu de réunions et d'activités bénévoles, cher à la communauté française préoccupée par le devenir de ce bâtiment familial et hautement symbolique.

Le « 14 juillet » fait partie de ces dates historiques qui ont changé le cours de l'Histoire de France, à condition d'y accoler impérativement les années 1789 et 1790.

Cependant, en y regardant de plus près, les historiens considèrent que le 14 juillet 1788, n'est pas vraiment tout à fait un jour ordinaire, contrairement aux 14 juillet précédents, qui n'étaient en vérité que la mi – temps d'un mois d'été dédié depuis la fin de l'Antiquité à Jules César.

Car ce jour là, nous savons que, et je cite : « traversant la France, entre Charente et Picardie, un violent orage occasionne d'importants dégâts aux cultures déjà fragilisées par de fortes chaleurs... ». La récolte s'annonce catastrophique...

C'est ainsi que les prix des denrées tripleront quelques mois plus tard, entraînant des émeutes lesquelles aboutiront, à force d'exaspération, au 14 juillet 1789 ; il s'agit là donc d'un enchaînement de conditions qui associent le budget, la politique, le social et ... une météorologie, étouffante.

Restait à allumer la mèche de la « Bastille », figure emblématique, voire image d'Épinal de la Révolution française, où cependant cent insurgés composés de modestes bourgeois, de

Écrit par Danielle Merlino

Mardi, 16 Juillet 2013 10:37 - Mis à jour Mardi, 16 Juillet 2013 10:38

compagnons charpentiers, de manoeuvriers trouvèrent la mort. C'est dans cette circonstance, que Bailly, 1er député du tiers état, président de l'Assemblée nationale, sera élevé au poste de maire de Paris et Lafayette, acteur de l'indépendance américaine, élu de la noblesse, sera porté à la tête de la Garde Nationale.

Mais revenons un peu en arrière...au printemps.. 1789 ; déçus par la lenteur du calendrier des réformes, les députés du tiers état se constituent en assemblée nationale à laquelle le monarque s'opposera, en faisant fermer la salle de réunion. Fort de ses 488 membres présents, le tiers état se dirige alors vers la salle du jeu de paume où sera prononcé le fameux serment du même nom.

Ce serment, acte fondateur de la démocratie française, sera à l'origine de la séparation des pouvoirs et de la souveraineté nationale.

Il en résultera une assemblée constituante qui rédigera, quarante trois jours seulement après la prise de la Bastille, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'assemblée constituante se souviendra alors de Montesquieu, mort 34 ans auparavant, qui dans « les lettres Persanes », raillait, d'une manière détournée, l'absolutisme royal.

Des encyclopédistes, elle retiendra l'amour de la science qu'elle oppose à l'obscurantisme.

Écrit par Danielle Merlino

Mardi, 16 Juillet 2013 10:37 - Mis à jour Mardi, 16 Juillet 2013 10:38

A Voltaire, décédé en 1778, elle empruntera l'idée de tolérance et de liberté religieuse, et à Rousseau, mort la même année, l'idée des droits ; Jean – Jacques Rousseau, auteur de « l'Emile » et du « contrat social », rédigés en 1762 ...je cite :

« peuple libre, souvenez – vous de cette maxime : on peut acquérir la liberté mais on ne la recouvre jamais » et *« l'homme est né libre et partout il est dans les fers »* analysait -il dans le premier ouvrage... «
nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions »
prophétisait –il dans le second.

Et c'est ainsi que, l'article 1 stipulera : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », l'article 2 annoncera « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression », l'article 10 précisera, « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la

loi », et l'article 11 traitant de la liberté d'expression, répondra parfaitement à la citation de Beaumarchais « sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur »....

Ce que nous célébrons aussi, depuis 1880, se passa le 14 juillet 1790 ; il s'agit de la fête de la Fédération ; grande fête de la réconciliation célébrée au Champ – de Mars de Paris, par une foule immense et enthousiaste. Elle entérine l'union des gardes bourgeoises, l'intégration des armées de terre et de mer et la réunion des communes de France.

La troisième République, en instaurant, près d'un siècle plus tard, cette célébration nationale, s'inspirera aussi des commémorations républicaines romaines, sous la forme d'un défilé assorti du serment de servir la République autour de l'idée de Patrie et d'Unité.

Écrit par Danielle Merlino

Mardi, 16 Juillet 2013 10:37 - Mis à jour Mardi, 16 Juillet 2013 10:38

La « marseillaise », créée en 1792, lors de la déclaration de guerre à l'Autriche, devînt alors l'hymne national et le drapeau associant les couleurs de la ville de Paris et du lys royal sera retenu comme drapeau national...

Mesdames, messieurs, En célébrant la fête nationale française, nous évoquons donc, en fait, ces 14 juillet 1789 et 1790, qui conduiront au fil du temps, à l'union des français autour d'une grande idée, jamais éteinte, qui inspira de nombreux hommes de

par le monde et que des précurseurs, courageux, portant haut la bannière de l'esprit et de la dignité, préparèrent tout au long d'un siècle qui porte bien son nom, le siècle des Lumières.

L'histoire accouche toujours dans la douleur. Et l'on retient aujourd'hui que le rêve d'une génération entière a, depuis lors, grandit en maturité et en droit, malgré toutes les vicissitudes, les manquements, les renoncements qui jalonnèrent deux siècles d'avancée vers plus de liberté, d'égalité et de fraternité, ...trois mots gravés dans ...les couleurs de la France.

Écrit par Danielle Merlino

Mardi, 16 Juillet 2013 10:37 - Mis à jour Mardi, 16 Juillet 2013 10:38

